CTSD de l'Aude, 30 mars 2021

Lignes de gestion académiques (pour information)

Compte-rendu du SNALC

Présents : Mme la DASEN de l'Aude, Mme l'Adjointe DASEN 1e Degré, Mme la Secrétaire Générale, M. le Chef de division de la DOSPE, Mme la Gestionnaire 1e Degré
Organisations syndicales : UNSA, FSU, FO, SNALC.

Déclarations liminaires des OS : SNALC/FSU/FO.

Réponses de Mme la DASEN :
Concernant la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, Mme la DASEN rappelle qu'elle a été votée, qu'il faut donc raison garder sur certains propos assez désobligeants quant au travail réalisé. Il y a de nouvelles modalités, que ses services appliquent. Mme la DASEN concède que c'est le jeu des OS de redemander les GT pour préparer les opérations de mouvement, mais que ce n'est plus de notre compétence.
Mme la DASEN refuse d'entendre que la gestion est inhumaine. Certes, les enseignants peuvent être déstabilisés par cette nouvelle organisation, mais ses services sont attentifs à répondre à toutes les questions. **Il y a un numéro de téléphone dédié** et des réponses appropriées et personnalisées, humaines, y sont apportées.
Les postes à profil n'ont pas été multipliés, **il n'y a pas de modification des PEP**. Quand ils augmentent, c'est qu'une situation particulière nécessite la prise en compte de certaines qualifications ou compétences et l'on recherche l'adéquation entre les exigences et les profils et compétences des candidats.
Mme la DASEN précise que le phénomène de « balayette » évoqué concerne un nombre extrêmement limité de personnes.

Dialogue avec les OS :

- **Fermetures de postes « CP/CE1 dédoublés REP+ »** : Demande d'arrêt du profilage pour les postes CP/CE1 dédoublés. Mme la DASEN précise que ce ne sont pas des postes à profil mais à exigence particulière, que les modalités en avaient été assouplies avec les OS. **Il n'y a personne de concerné par une mesure de carte cette année** et s'il y en avait, le personnel touché bénéficierait d'une priorité absolue, c'est donc autre chose qu'un poste à profil stricto sensu.

- Demande d'un GT au niveau du département en amont du CTA sur les LDG plutôt que l'inverse car les **propositions sont limitées quand tout a été voté en CTA** (Pour rappel, certaine organisation syndicale qui aujourd'hui regrette le vote en CTA y a pourtant bien participé : « *Malgré son vote en opposition lors du premier CTA, l'UNSA considère qu'il ne faut pas s'enfermer et que d'importantes améliorations ont été apportées. C'est pourquoi l'UNSA s'abstiendra, permettant aux nouvelles lignes de gestion d'être adoptées. Chacun se forgera son avis sur les positions de l'UNSA.* » CR du SNALC CTA du 8 février.) Mme la DASEN répond qu'elle relaiera cette demande mais qu'il n'est pas sûr qu'elle aille dans le sens des LD nationales.

- Mme la DASEN précise les **documents qui vont être transmis aux OS après ce CTSD** : il n'y aura pas de circulaire départementale du mouvement mais un **« guide de mobilité » (note de service)** qui ne sera pas une redite des LDG. Il donnera de manière synthétique deux types d'informations, un tutoriel pour savoir utiliser l'application, et des conseils sur la manière de formuler ses vœux, les documents à fournir, les types de postes etc…Ce guide et ces informations **devraient nous parvenir en fin de semaine.**

- **Postes moins attractifs dans l'Aude** : ce sont **les mêmes que l'an dernier**, ce sont les postes en zone de revitalisation rurale et zone rurale isolée. A l'avenir, il faudra regarder la stabilité des personnels qui y sont affectés pour éventuellement revenir sur les qualités de cette liste. (La DASEN entend la proposition de donner 1 point par année sur ces postes plutôt que 5 au bout de 5 ans, mais ne retient pas cette proposition.)

- **Postes remplaçants créés au dernier CDEN : ne sont pas encore implantés. Poste référent ASH serait à Carcassonne mais lieu exact à préciser.**

- Personnes victimes de **mesures de carte scolaire** : les documents les en informant sont à la signature et devraient leur parvenir sous peu. Dans le cas où au CTSD de juin un poste supprimé est réouvert, l'enseignant sera automatiquement réinstallé sur son poste à titre définitif s'il le souhaite (p. 15 LDG, valable pour l'Aude). Les 500 points sont bien portés sur l'école, et la commune et la circonscription.

- **Personnel détaché dans le 1e degré** : il n'y a toujours pas de réponse. Le 2 avril les dossiers seront remontés au Ministère, réponse au plus tard le 15 juin. Donc les personnels dans cette situation **qui auraient la réponse doivent participer obligatoirement au mouvement. Sinon ils seront affectés sur les postes qui resteront dans la phase d'ajustement**. Rappel : le détachement n'est pas un principe départemental.

- La « balayette » : **quand un personnel en participation obligatoire à l'issue du mouvement n'a obtenu aucun de ses vœux**. L'algorithme regarde **en premier lieu le vœu indicatif (c'est-à-dire le premier vœu précis émis par la personne)**, ensuite le 1e regroupement MUG, la 1e zone du MUG, puis zone 2, puis MUG 2 etc…selon le classement arrêté par le département de l'Aude. Au sein du MUG, les postes sont classés sur la base du vœu indicatif par géolocalisation.

- **Poste directeur**, vœu dans MUG mais pas de liste d'aptitude : le vœu ne sera pas bloqué de fait mais sera neutralisé. **Ne peuvent être attribués qu'à une personne qui serait sur liste d'aptitude**. Le poste peut ensuite être remis en jeu pour affectation à titre provisoire (même chose pour les postes ULIS).

- **Taux de satisfaction** sur le vœu 1 pour l'Aude : 2018 37%, 2019 39%, 2020 37%. Mme la DASEN souligne qu'il y a une certaine stabilité malgré le changement d'algorithme.

- Le **classement des postes à l'intérieur d'un vœu géographique** sera précisé (code RNE aléatoire ou géolocalisation à partir du vœu précis ?)

- **Postes PRA** (poste recomposable à l'année) : la DIPER fera connaître en juin au collègue leur organisation. Le personnel qui y serait affecté aurait sa résidence administrative sur la « tête » du PRA avec une quotité de 25 ou 50%. Ensuite les décharges restantes seraient réunies, en essayant de conserver l'existant. Il devrait y avoir **entre 3 et 6 PRA supplémentaires de créés** et les temps partiels peuvent faire un peu bouger les PRA existants. Tous les PRA ne sont pas remis en question chaque année.

- Bonification pour les **chargés de mission de formation** : elle sera bel et bien attribuée (coquille p. 18 des LDG) : **1 point par année d'exercice**.

- Postes EMALA : il ne devrait plus y en avoir dans l'académie à partir de la rentrée 2021.

- **Egalité femmes/hommes** : il n'y a pas de quotas pour l'attribution de PEP, seulement une attention particulière. On constate par exemple un retard pour les femmes sur les postes de direction par comparaison avec le ratio hommes/femmes dans un corps donné. On privilégie donc un travail au niveau des RH pour inviter les personnels à solliciter ces postes sans autocensure.

- Cahier de postes : selon la DASEN il ne devrait changer qu'à la marge.

- **Bonification pour affectation REP** : uniquement s'il n'y a pas eu d'interruption (donc quelqu'un qui n'aurait pas eu de poste définitif, ayant auparavant été en REP mais pas sur son poste provisoire perd sa bonification).

CALENDRIER DES OPERATIONS

Du 6 au 15 avril : ouverture du serveur
Vers le 10 avril : transmission des pièces pour les réintégrations de détachements, disponibilités, congé parental etc…
6 mai : les accusés de réception devraient être disponibles
Jusqu'au 19 mai : possibilités de corrections
26 mai : barème définitif
7 juin (sous réserve d'amélioration) : publication des résultats sur iprof, soit 15 jours d'avance par rapport à l'année dernière.

- **PSyEN** : demande de préciser la définition des postes proposés, écoles d'affectation par exemple plutôt que la circonscription. Mme la DASEN assure que la DIPER pourra renseigner les personnels qui feraient des demandes à ce sujet par mail.

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur